UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

L'Europe s'engage en Bretagne / Avec les Fonds européens structurels et d'investissement

Région BRETAGNE

PAYS de GUINGAMP
BRO WENGAMP

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE UNIQUE DE PROGRAMMATION DU PAYS DE GUINGAMP

Rôle et mission du Comité unique de programmation :

En application des règles d'attribution des fonds communautaires et régionaux, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Guingamp met en place un Comité unique de programmation (CUP) qui répond aux règles du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays pour la période 2014-2020.

Le CUP se réunit d'un commun accord entre la Région et le Pays pour examiner les projets visant à mettre en œuvre la stratégie du Pays par l'examen des projets sollicitant les crédits du contrat de partenariat, ainsi que les crédits de l'Etat du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER). Ainsi, il assure la coordination entre les différents fonds du contrat– régionaux ou européens, et les crédits du volet territorial Etat (FNADT).
Cet examen se fait sur la base d'une fiche de présentation de ces derniers (appelée « fiche-projet ») et d'une présentation orale assurée par le porteur de projet qui est suivie d'un échange avec les membres du comité unique de programmation.

Le positionnement du CUP n'est pas le même selon qu'il s'agisse des fonds régionaux, d'Etat et européens :

- Projets examinés au titre des crédits régionaux : le CUP statue sur la pertinence et la conformité du projet avec les fiches-actions dont il relève, ainsi qu'avec les règles d'intervention régionales, notamment la grille portant sur la qualité du projet en matière de développement durable ; le CUP rend un avis, la décision finale revenant à la commission permanente de la Région.

- Projets examinés au titre des fonds européens territorialisés (ITI FEDER, FEADER-LEADER et DLAL FEAMP[1]). Le CUP sélectionne les projets, la décision reviendra au Président de la Région (après avis de la Commission Régionale de Programmation Européenne pour l'ITI FEDER).
    - pour le programme LEADER : le comité les programme à l'occasion d'un second passage en CUP avant décision finale par l'autorité de gestion (engagement juridique)
    - pour le FEDER : les opérations sont programmées par la Commission régionale de programmation européenne (CRPE), avant décision finale par l'autorité de gestion (engagement juridique).
    - Pour les crédits Etat (FNADT) :
        - Concernant les projets sollicitant également les financements du contrat de partenariat (régionaux ou européens) le comité émet un avis au regard des critères du volet territorial du CPER (la décision revenant au comité de l'administration régionale).
        - Concernant les projets ne sollicitant pas les crédits du contrat de partenariat, le comité est informé a posteriori des décisions d'octroi de crédits.

[1] Les Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp proposeront une réponse commune à l'appel à projets FEAMP. En conséquence, le Comité unique de programmation pourra faire l'objet d'une configuration différente pour l'examen des dossiers FEAMP.

Tâches du Comité unique de programmation :

Le CUP doit :

- Répartir les crédits dédiés à chaque priorité et axe entre les fiches-actions de la convention pour le soutien régional aux priorités de développement ;
- Examiner le suivi financier, établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement pour les fonds européens;
- Examiner et/ou approuver les critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des fiches-actions, eu égard notamment aux priorités retenues et aux objectifs fixés ;
- Ajuster le cas échéant les modalités financières proposées dans les fiches actions, dans le respect des modalités d'intervention régionales des contrats de partenariat ;
- Emettre un avis d'opportunité sur les projets sollicitant des fonds régionaux ;
- Sélectionner les opérations sollicitant des crédits européens du Contrat de partenariat ;
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention (priorités, fiches-action...) ; examiner les résultats de la mise en œuvre, ainsi que l'évaluation à mi-parcours.

Missions spécifiques LEADER :

- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations ;
- assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- se voir présenter les avis techniques recueillis par le pays sur les projets à financer au titre de Leader et statuer sur chacun des projets (programmation, report ou rejet) ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan d'action ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- examiner le suivi financier ;

Missions spécifiques ITI FEDER :

- sélectionner de façon transparente les opérations au regard de la stratégie de développement déclinée dans le contrat de partenariat avec l'appui de l'autorité de gestion, au regard des conditions définies dans le programme opérationnel et les fiches actions le déclinant, et plus largement les réglementations nationales et européennes
- examiner périodiquement l'état d'avancement de la stratégie et de la mise en œuvre de l'ITI FEDER.

Composition du Comité unique de programmation :

Le CUP est constitué des partenaires locaux du territoire, publics et privés, représentatifs des élus du territoire et des différents milieux socio économiques concernés par le Contrat de partenariat Europe-Région-Pays du Pays de Guingamp.

- **Composition du CUP (voix délibérative) :**
  - Composition au titre des titulaires : le CUP est composé de 24 membres titulaires dont 12 membres appartenant au collège public (6 membres de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération – GP3A ; 3 membres de Leff Armor Communauté, 1 élu de Bréhat, le Président du Pays et le Conseiller régional référent pour le pays) et 12 membres constituant le collège privé issus du Conseil de développement ~~(3 représentants de la vie économique et syndicale, 3 représentants de la vie associative, 3 acteurs de service au public, 2 acteurs citoyens et personnes qualifiées)~~. Pour les avis sur l'attribution des crédits de l'Etat du volet territorial du contrat de Plan Etat Région (FNADT), le Sous-préfet (ou son représentant) siègera avec voix délibérative.

  - Composition au titre des suppléants : chaque collège, public et privé, dispose chacun de suppléants en cas de nécessité.

Les membres suppléants issus du collège privé s'organisent au sein d'un « pool » de suppléants. ~~Dans la mesure du possible, afin de s'assurer de la diversité de la représentation, les représentants présents (titulaires et suppléants) devront être issus de chacun des quatre collèges.~~

Parmi les 12 membres du collège public, le Conseiller régional référent a voix délibérative pour les demandes de subvention au titre des fonds régionaux, et voix consultative pour les demandes de subvention au titre des fonds européens.

- **Composition du CUP (voix consultative) :**
  - Les conseillers régionaux domiciliés dans le pays,
  - Les conseillers départementaux désignés par le Président du Département,
  - Les élus parlementaires du territoire
  - La Sous-préfecture.Pour les avis sur l'attribution des crédits de l'Etat du volet territorial du contrat de Plan Etat Région (FNADT), le Sous-préfet (ou son représentant) siègera avec voix délibérative.

Le cas échéant, seront conviés également les co-financeurs des opérations à l'ordre du jour et les co-financeurs principaux.

- **Quorum :**

Le CUP délibère valablement lorsque la moitié de ses membres ayant voix délibérative sont présents en début de séance, les co-présidents du CUP (Président du Pays et Conseiller régional référent) constatant la réalité du quorum.

A titre exceptionnel, si le constat est fait en début de réunion d'une absence de quorum, l'audition des porteurs de projet et les échanges pourront avoir lieu. Les membres présents émettront un avis sur le projet, lequel sera présenté en introduction du CUP suivant et soumis au vote.

  - Pour les projets sollicitant des fonds **territoriaux régionaux** :
    - 50% des membres du CUP ayant voix délibérative sont présents au moment de la séance.
  - Pour les projets sollicitant des **fonds européens** un double quorum est institué :

- 50% des membres du CUP ayant voix délibérative sont présents au moment de la séance (la Région, en tant qu'autorité de gestion ne pourra pas prendre part au vote);	- 50% au moins des membres ayant voix délibérative présents lors de la séance du CUP appartiennent au collège privé présenté dans la liste mentionnée en annexe.

La liste exhaustive des membres désignés pour participer au CUP est annexée au présent règlement intérieur. La Région sera tenue informée de toute modification qui interviendrait sur cette liste.

En cas d'absence du Président du Pays lors d'un CUP, et en dehors d'un arrêté de délégation dûment préparé, afin d'assurer la co-présidence du CUP, il conviendra de désigner en début de séance un vice-président issu du collège public.

- **Assiduité :**

Compte-tenu de la règle du quorum pour les fonds régionaux territoriaux, et du double quorum pour les fonds européens, l'assiduité aux réunions du CUP est une condition sine qua non à son bon fonctionnement.
Au bout de trois absences successives non justifiées et non excusées, du titulaire ou de son suppléant, le CUP se réserve le droit d'exclure la personne. Un courrier motivé lui sera adressé pour lui signifier cette décision. Il appartiendra à la Collectivité ou au Conseil de développement de désigner un nouveau représentant, en conformité avec la composition du CUP.

Fréquence des réunions du Comité de programmation

Le CUP se réunit à l'invitation du Pays et de la Région, tous les mois ou tous les mois 1/2 selon le nombre de projets.
Dans la mesure du possible :

- Le calendrier du CUP est fixé six mois à l'avance.
- Le CUP se réunit le lundi à 17h, Salle Georges Rumen à Guingamp Communauté.

Organisation des réunions du Comité unique de programmation :

L'ordre du jour de la réunion est proposé par le Pays et fait l'objet d'un échange avec les services de la Région et l'Etat (services de préfecture ou de la sous-préfecture) pour les projets sollicitant du FNADT.
Il est validé par la Région avant l'envoi des invitations par le Pays, au minimum 3 semaines avant la tenue de la réunion. En cas de non respect de ces formalités, la Région peut refuser l'examen d'un projet dont elle n'a pas été informée préalablement.

Les invitations sont préparées par le Pays. Elles sont cosignées par le Président du Pays et le Conseiller régional référent, et envoyées en même temps aux membres du CUP et aux porteurs de projet devant être auditionnés, en leur précisant l'heure de leur intervention.

Le compte-rendu est rédigé par les services du Pays. Il est pré-validé par les services de la Région et de l'Etat (préfecture ou sous-préfecture) pour les avis relatifs au FNADT, validé et cosigné par le Conseiller régional référent, le Président du Pays et par le Sous-Préfet (s'il intègre des avis relatifs au FNADT). Il est ensuite adressé par le Pays aux membres du CUP et aux porteurs de projet concernés.

Les membres du CUP sont destinataires d'un dossier comprenant au minimum:

- le relevé de décisions du précédent CUP,
- la liste descriptive des projets qui seront soumis au Comité (une fiche technique par projet, cette fiche étant extraite la plate-forme en ligne de gestion de projets).

- la présentation de l'avancement financier des différentes enveloppes.
- éventuellement une restitution de projet terminé/soldé

Un mail sera adressé 15 jours francs en amont du CUP à tous les membres, titulaires et suppléants, membres associés, pour en rappeler la date et en préciser l'ordre du jour.

Ces mêmes membres recevront cinq jours francs avant le CUP, par mail, les fiches des projets inscrits à l'ordre du jour.

Les réunions du CUP se déroulent en trois temps :

- Un premier temps sera consacré à de l'information générale où seront présentés notamment l'avancement du programme et les points réglementaires ;
- Un deuxième temps sera consacré à l'audition des porteurs de projets et à l'émission d'un avis d'opportunité ;
- Un troisième temps sera consacré à l'examen et à la programmation des dossiers complets.

La présentation des projets par les porteurs se fait sur la base du volontariat. Ainsi, s'ils en émettent le souhait, les porteurs de projet disposeront d'un temps de présentation orale de 5 minutes, suivi d'un temps d'échanges de 10 minutes avec les membres du comité unique de programmation. A l'occasion de la présentation de son projet, le porteur aura le libre choix des supports qu'il souhaite utiliser, dans le respect du temps imparti.

Le conflit d'intérêt s'applique aux membres de l'exécutif et assimilés (un conseiller communautaire qui aurait une délégation pour suivre le projet par exemple). En cas de conflit d'intérêt, le(s) membre(s) concerné(s) sera(ont) invité(s) à quitter la salle le temps des débats et du vote sur l'opération.

Les décisions se prendront à la majorité simple, par un vote à bulletin secret.

Notification des décisions prises par le Comité unique de programmation aux porteurs de projet :

La décision du CUP est portée à la connaissance des porteurs de projet, par l'envoi du compte-rendu de réunion et de la décision spécifique sur son projet.
En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartient alors au porteur de projet de constituer, avec l'aide du pays, un dossier complet de demande de subvention. Les services de la Région (crédits Régionaux et européens) et de l'Etat (FNADT) procéderont alors à l'instruction du dossier.
Concernant le programme LEADER, le projet fera l'objet d'un second examen en CUP, pour validation de la décision. Un engagement juridique pourra alors être formalisé par la Région pour chaque projet ayant obtenu un avis favorable.

Secrétariat du Comité unique de programmation :

Le secrétariat du CUP sera assuré par l'assistance technique du Pays, qui associera et informera les services de la Région et de l'Etat le cas échéant, de la préparation de la documentation, du suivi, des rapports, des ordres du jour, des comptes rendus des réunions.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

L'Europe s'engage en Bretagne / Avec les Fonds européens structurels et d'investissement

Région BRETAGNE

PAYS de GUINGAMP
BRO WENGAMP

Annexe : LISTE DES MEMBRES DU COMITE UNIQUE DE PROGRAMMATION

❶ Représentants du Collège Public

Titulaires			Suppléants		
Nom – Prénom	**Intervenant au CUP en qualité de représentant de ….**	**Autres implications**	**Nom – Prénom**	**Intervenant au CUP en qualité de représentant de ….**	**Autres implications**
BURLOT Thierry	Conseiller Régional référent	Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne Conseiller municipal Pléguien			
LE MOIGNE Yvon	Président du Pays de Guingamp	Maire de Squiffiec Vice-Président GP3A Vice-Président CDG 22			
LAVIGNE Frédéric ou représentant(e)	Sous-Préfet de Guingamp				
GODFROY Brigitte	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Maire de Louargat	**DAGORN Aimé**	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Conseiller Municipal Guingamp
LE GOFF Jean-Paul	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Maire de Pédernec	**GAREL Pierre-Marie**	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Maire de Brélidy
LE GOFF Philippe	Vice-Président Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Maire de Guingamp	**PICAUD Jean-Luc**	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Maire de Trégonneau
LE MEAUX Vincent	Président de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Maire de Plouëc du Trieux Conseiller départemental Bégard	**PRIGENT Christian**	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Maire de Plougonver Vice-Président GP3A
LE SAULNIER Brigitte	Vice-Présidente Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Adjointe Ville de Paimpol	**SIMON Yvon**	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Président du SIVOM de Bréhec
SCOLAN Marie-Thérèse	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Maire de Pont Melvez	**TISON Martine**	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Conseillère Régionale Bretagne Adjointe Ville de Callac
BOISSIERE Olivier	Leff Armor Communauté	Maire de Plouagat	**GEFFROY Jean-Michel**	Leff Armor Communauté	Maire de Lannebert
LE CALVEZ Marcelin	Leff Armor Communauté	Maire de Le Faouët	**GUILLOUX René**	Leff Armor Communauté	Conseiller Municipal Plouvara Vice-Président Leff armor
LE GOUX Philippe	Président du Leff Armor Communauté	Maire de Pléguien	**LE GARFF-TRUHAUD Francette**	Leff Armor Communauté	1ère adjointe Goudelin Vice-Présidente Leff Armor
HUET Patrick	Il de Bréhat	Maire de l'Ile de Bréhat	**LE PACHE Jean-Luc**	Ile de Bréhat	Adjoint Ile de Bréhat

❷ Représentants du Collège Privé

Titulaires			Suppléants		
Nom – Prénom	**Intervenant au CUP en qualité de représentant de ….**	**Autres Implications**	**Nom – Prénom**	**Intervenant au CUP en qualité de représentant de ….**	**Autres implications**
ALGERA Jeltsje	Chambre d'Agriculture 22		**COLLET Alain**	Président Forum Citoyen Leff Armor	
AUFFRET Pierrick	Personnes qualifiées membre CDD	Administrateur BGE 22 Membre CA Office Public de l'habitat	**DALLIER Klervia**	Familles Rurales 22	Conseillère Municipale Trémeven
DANIEL Jean-Luc	Directeur Guingamp Habitat		**DIRIDOLLOU Michel**	Président Association du Danouët	Conseiller municipal Bourbriac Administrateur Pays touristique.
FOURDILIS Henri	Association Lire à Plourivo		**FRANCOIS Lucien**	Retraité de l'agroalimentaire	
GOARIN Maurice	Retraité de l'agriculture		**GALLI Nicolas**	Président MJC du Pays de Bégard	
LE CALVEZ Patricia	Association L'image qui parle		**HAMON Daniel**	Président Association Microtel	
LE GOUX Claude	Personnes qualifiées membre CDD		**SAVEAN Nathalie**	Association Etudes et Chantiers	
LE TREUST Nathalie	Directrice de l'Association régionale développement coopérative maritime	Conseillère municipale Pléhédel	**LE BAQUER François-Xavier**	Personnes qualifiées membre CDD	Membre EGEE 22
MADELIN Laurent	Chambre de métiers et de l'artisanat 22		**LEFEBVRE Vincent**	Directeur Centre Régional d'Initiation à la Rivière	
LAMOUR Jeanne-Noëlle	CCI 22		**LE NORMAND Georges**	Président du CDD	Mandaté CFDT, Président Boutique de Gestion
POINS Michel	Président Initiative Pays de Guingamp		**PRIZIAC Michel**	Personnes qualifiées membre CDD	Président de l'Association des écrivains bretons
SOTHER Jérôme	Centre d'Art Gwinzegal		**RAISON Dominique**	ENERCOOP	

❸ Représentants Associés

BOTREL Yannick ou représentant-e	Sénateur	
LE HOUEROU Annie ou représentant-e	Députée	
BLEIN Catherine	Conseillère Régionale	
TISON Martine	Conseillère Régionale	
BRAS Mona	Conseillère Régionale	
CADEC Alain	Président du conseil Départemental	
CORSON Laurence	Conseillère Départementale	
RUMIANO Valérie	Conseillère Départementale	

❹ Invités

LAFAGE Colette	Conseil régional de Bretagne Direction de l'aménagement et de l'égalité (DIRAM) Service de la contractualisation territoriale	
TOSTIVINT Agnès	Conseil régional de Bretagne - Référente territoriale Guingamp Direction de l'Aménagement et de la Solidarité Service du Développement Territorial Numérique	
HAOUA Jessica	Conseil régional de Bretagne – Gestionnaire Direction de l'Aménagement et de la Solidarité Service du Développement Territorial Numérique	
HUET Philippe	Conseil Départemental des Côtes d'Armor Maison du Département Guingamp	
ARHANT Brigitte	Conseil Départemental des Côtes d'Armor Maison du Département Guingamp	
LUCAS Jean-Marc	Directeur Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	
OLLIVIER-HENRY Séverine	Directrice Leff Armor Communauté	
THEBAULT-LEPIVERT Aurélie	Directrice du Pays de Guingamp	
GAUTIER Audrey	Chargée de mission Contractualisations Europe/Région	
LE ROY Maryline	Gestionnaire Contractualisations Europe/Région	
SZYMKOWIAK Sophie	Animatrice du Conseil de Développement du Pays de Guingamp	
LE GALLIOT Marion	Chargée de mission SCOT-Urbanisme	